



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 Présents	Christophe Reynier-Duval Viviane Becart Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Romain Espinosa	Michel Légerot Jean-Claude Moratal Mélanie Tricot Jessica Tapiador-Pagano Marielle Tiberghien Christine Rieu Florian Ricou	Paulo Neves Maryline Salvador Anne Soulier Sébastien Roche
X absent			
1 procuration	Jean-Antoine Espinosa donne pouvoir à Romain Espinosa		
Secrétaire de séance :	Romain ESPINOSA		
Délibération :	07.04.09		
Objet :	Subventions exceptionnelles pour les associations – exercice 2026		
Rapporteur :	Romain ESPINOSA		
N° Acte :	7.5.3		

Dans le cadre de sa politique sportive la commune de Caderousse souhaite encourager et soutenir les sportifs et associations du territoire qui s'illustrent et s'investissent pour l'organisation de compétitions ou d'évènements, contribuant au rayonnement du village.

A cet égard, la commune a été sollicitée par 4 associations qui prévoient sur l'année 2026, plusieurs évènements exceptionnels :

- La boule du Rhône : L'organisation du trophée pour le grand prix Ville de Caderousse – concours régional vétérans.
- Arcad club jeunes : Mise en place d'un échange culturel à Sidi Bibi (Maroc) avec pour objectif de créer une ludothèque dans la maison des jeunes de Sidi Bibi, accessible à l'ensemble de la communauté (école, familles, enfants, jeunes et moins jeunes).
- USC : Organisation du tournoi de Pentecôte pour 4 catégories jeunes, durant 3 jours.
- Tennis club : Organisation des 50 ans du club de tennis au mois de septembre 2026.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le versement de subventions exceptionnelles, au titre de l'année 2026, comme suit :
 - La boule du Rhône : 200€
 - Arcad club jeunes : 2 000€
 - USC : 2 000€
 - Tennis club : 1 000€
- D'imputer le montant de la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 6574 du budget primitif.

Dossier adopté à l'unanimité

**Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.**

Pour extrait conforme

Caderousse le 08 avril 2026

Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL

Secrétaire de séance, Romain ESPINOSA

